

L'État et la filière des infrastructures numériques signent leur contrat stratégique « Horizon 2030 »

9.7.2026 - | DGCCRF

L'État et la filière des infrastructures numériques signent le troisième contrat du Comité stratégique de filière (CSF), avec l'ambition de faire des infrastructures numériques un atout stratégique pour la France à l'horizon 2030.

Sébastien Martin, ministre délégué chargé de l'Industrie, Anne Le Hénanff, ministre déléguée chargée de l'intelligence artificielle et du numérique, Nicolas Guérin, président du Comité stratégique de la filière « Infrastructures numériques », représentant les cinq fédérations membres du comité, ainsi que les organisations syndicales CFDT et Force Ouvrière, ont signé, le 7 juillet 2026, le troisième contrat du Comité stratégique de la filière (CSF) « Infrastructures numériques ».

Dans la continuité du précédent contrat signé en 2023, ce nouveau contrat renouvelle également la gouvernance du comité avec l'intégration de France Datacenter. Le CSF couvre désormais l'ensemble de la chaîne de valeur industrielle des infrastructures numériques. Il rassemble cinq fédérations : l'AFNUM, InfraNum, la Fédération Française des Télécoms, France Datacenter et le Sycabel, représentant les entreprises des réseaux fixes et mobiles, des infrastructures et équipements numériques, des câbles et composants ainsi que des centres de données.

L'ambition du contrat est de consolider la filière comme un atout stratégique de la France, capable de répondre aux besoins des territoires, de soutenir la compétitivité industrielle, de contribuer à la transition écologique et de renforcer le rayonnement international de la filière.

Le contrat « Horizon 2030 » s'articule autour de six priorités :

1. **Innovation** : soutenir l'excellence technologique et industrielle, accélérer la recherche, l'expérimentation et l'industrialisation des infrastructures numériques de nouvelle génération, et accompagner les ruptures technologiques (5G avancée, 6G, convergence réseaux-cloud-IA, réseaux non terrestres).
2. **Résilience et souveraineté** : renforcer la maîtrise industrielle des infrastructures critiques, garantir leur continuité de service et accroître leur résistance face aux risques climatiques, cyber et géopolitiques.
3. **Environnement** : réduire durablement l'empreinte environnementale des infrastructures numériques sur l'ensemble de leur cycle de vie, en développant l'écoconception, la sobriété, la circularité, l'efficacité énergétique et une gestion responsable des ressources.
4. **Territoires connectés et durables** : faire des infrastructures numériques un levier d'aménagement du territoire, de modernisation des services publics locaux et de transition écologique, en favorisant la mutualisation, l'industrialisation et le déploiement des projets.
5. **International** : renforcer la visibilité de la filière française, soutenir les offres à l'export et promouvoir les savoir-faire français et européens en matière d'infrastructures numériques souveraines et durables.
6. **Emploi et compétences** : anticiper les évolutions des métiers, renforcer l'attractivité de la filière, accompagner les transitions professionnelles et promouvoir la diversité et l'inclusion.

La filière des infrastructures numériques entretient des liens étroits avec de nombreuses autres filières stratégiques. Le contrat prévoit ainsi de renforcer les coopérations inter-filières en articulation avec les autres comités stratégiques de filière.

Sébastien Martin, ministre délégué chargé de l'Industrie, a déclaré : « *Les infrastructures numériques sont devenues un enjeu de puissance. Si nous voulons rester une grande nation industrielle, nous devons maîtriser les infrastructures qui font tourner notre économie. Réseaux, câbles, équipements et datacenters conditionnent notre compétitivité, notre souveraineté et notre capacité à innover. Avec ce nouveau contrat, l'État et l'ensemble de la filière se donnent une feuille de route commune pour préparer les infrastructures de demain. Notre ambition est d'accélérer l'innovation, renforcer la résilience de nos réseaux, accompagner la transition écologique et faire émerger des champions français capables de s'imposer en Europe et à l'international. C'est un choix industriel, un choix de souveraineté et un choix d'avenir.* »

Anne Le Hénauff, ministre déléguée chargée de l'intelligence artificielle et du numérique, a ajouté : « *Les infrastructures numériques ne sont plus seulement des réseaux : ce sont les fondations de notre souveraineté numérique. Historiquement centré sur les télécommunications fixes et mobiles, le comité stratégique de filière élargit aujourd'hui son périmètre pour intégrer pleinement les centres de données. Pourquoi cette évolution ? Parce que l'intelligence artificielle et les réseaux de demain redéfinissent nos besoins. Les datacenters ne sont plus de simples entrepôts de données : ils sont le cœur battant de l'IA, et le garant de notre résilience face aux cybermenaces et aux crises. Cette évolution doit d'autant plus permettre de faire face aux défis que traverse la filière, en particulier l'anticipation des futures technologies de réseaux, la réduction de son impact environnemental* ».

Le contrat de filière sur le site du CNI

La filière « Infrastructures numériques » française s'est structurée depuis 2018 sous la forme d'un Comité stratégique de filière (CSF), sous l'égide du Conseil national de l'industrie (CNI). La filière regroupe une multitude d'acteurs : des opérateurs télécoms nationaux, des acteurs historiques, des entreprises innovantes émergentes.

Le CSF et le Gouvernement ont entrepris, dès 2019, le développement d'un écosystème télécoms en capacité de répondre aux défis technologiques et sociétaux de demain. Si le premier contrat (2019-2022) devait permettre de consolider et d'accentuer les progrès déjà constatés, celui qui s'achève (2023-2026) a permis de favoriser un dialogue renforcé entre l'État, les entreprises de la filière, les fédérations professionnelles, les partenaires sociaux et les territoires. Il a également donné lieu à la production de nombreux livrables de référence, ainsi qu'à l'émergence d'initiatives permettant l'animation d'écosystèmes clés - notamment autour de la 5G industrielle, de l'innovation et des territoires connectés - et à une montée en puissance de l'ensemble des acteurs de la filière sur les enjeux environnementaux, d'emploi et de compétences.

Le nouveau contrat stratégique de filière « Infrastructures numériques » porte des actions structurantes pour faire face aux défis que traverse la filière, en particulier l'anticipation des nouveaux marchés et usages mais également la nécessaire transformation environnementale des infrastructures numériques.

La filière des infrastructures numériques, par nature transversale, est étroitement liée à de nombreuses autres filières stratégiques. Le troisième contrat signé aujourd'hui vise ainsi à renforcer ces coopérations inter-filières.

Contact presse : secretariat@csf-infrastructures-numeriques.fr

Contacts presse :

Cabinet de Sébastien Martin : 01 53 18 46 19 - presse@cabinets.industrie.gouv.fr

Cabinet d'Anne Le Hénanff : 01 53 18 43 42 - presse@numerique.gouv.fr

Direction générale des Entreprises : 01 44 97 04 49 - presse.dge@finances.gouv.fr

<https://presse.economie.gouv.fr/letat-et-la-filiere-des-infrastructures-numeriques-signent-leur-contrat-strategique-horizon-2030>